



# POUR UN CHANGEMENT DU SYSTÈME DE FINANCEMENT DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

L'Union nationale ADMR a publié en avril son plaidoyer intitulé « *D'un système de financement à l'heure à un système de financement à la mesure des TISF : il y a urgence !* ».

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) Familles sont des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Une part importante de leur activité est exercée dans le cadre des missions de prévention et de protection de l'enfance, qui relèvent des services départementaux de la protection maternelle et infantile (PMI) et de l'aide sociale à l'Enfance (ASE). Les professionnels de ces SAAD Familles, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) et auxiliaires de vie sociale (AVS), interviennent au domicile ou à partir du domicile, pour soutenir la fonction parentale et faciliter les relations entre parents et enfants.

Historiquement, et contrairement aux autres services et établissements intervenant au titre de l'ASE, les SAAD Familles ont toujours été rémunérés sur la base d'un financement à l'heure, c'est à dire à l'heure d'intervention réalisée chez la famille. Aujourd'hui, les

interventions des TISF sont les seules interventions du champ social financées de la sorte. Ce financement est inadapté à la réalité du travail des TISF, notamment face à une complexification et dégradation des situations familiales accompagnées qui nécessitent une approche plus globale dans l'accompagnement. En effet, le système actuel induit un accompagnement limité et quantifié, qui confère un statut de travailleur social « à part » aux TISF, amène inévitablement à des ruptures de parcours pour les familles accompagnées et une instabilité économique pour les SAAD Familles.

C'est pourquoi l'Union nationale ADMR milite pour la transformation de ce système de financement et demande le passage à un système de financement à la mesure. Le plaidoyer détaille notamment sept avantages majeurs que permettrait le changement de système de financement : plus de souplesse et d'adaptabilité dans l'accompagnement ;

plus de temps passé auprès des familles ; un accompagnement des familles identique et équitable dans tous les territoires ; plus d'adéquation avec la complexité des situations familiales ; plus de sens pour les TISF et des conditions de travail plus attractives ; un métier plus en adéquation avec les évolutions législatives et les nouvelles politiques publiques et une sécurisation de l'équilibre économique des SAAD familles

Ce plaidoyer a été remis en main propre à Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités le 3 avril dernier. Il a également été adressé à Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, ainsi qu'aux instances nationales agissant dans le champ de la protection de l'enfance (Cnape, CNPE, ODAS...), à l'Assemblée des départements de France et à l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS).

Pour lire le plaidoyer dans sa totalité :

[https://www.admr.org/system/files/webmaster/pdf/cp-2024/plaidoyer/note\\_de\\_plaidoyer\\_admr\\_-\\_financement\\_a\\_la\\_mesure\\_saad\\_familles\\_-\\_vf.pdf](https://www.admr.org/system/files/webmaster/pdf/cp-2024/plaidoyer/note_de_plaidoyer_admr_-_financement_a_la_mesure_saad_familles_-_vf.pdf)